



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Revue des missions #6

La revue des missions qu'on ne reverra jamais ? Du déjà vu dans nos ministères...

Les ingrédients de la

« recette » (en savoir plus ICI):

- La réforme de l'organisation territoriale de l'État incluant préfectoralisation des services et dépeçage des directions régionales.
- Les coupes sombres à chaque Loi de finances qui génèrent des plans sociaux dans les EP et services..

Les prochaines cibles :

- les missions liées aux transports, à l'évaluation environnementale.

Et les missions qui passeraient au travers de la « revue » Pompili ? :

- elles feront les frais de la loi 3DS/4D Gourault si elle va à son terme! (DIR, DREAL, Cerema, opérateurs)

Déjà des premières victimes :

- Les missions urbanisme/aménagement/logement (en savoir plus ICI), les missions « fiscalité de l'urbanisme » des DDT(M) transférées aux Finances (en savoir plus ICI), les missions Eau/Biodiversité (en savoir plus ICI), les missions « publicités » des DDT(M) annoncées comme transférées aux collectivités (en savoir plus ICI), les fonctions support ICI, la connaissance des territoires ICI.

Le questionnement :

- vos missions ont-elles vraiment un intérêt ou ne pourraient-elles pas être mieux faites par d'autres ou pas du tout ?



Parcs nationaux
OFB
DGAC
DIR
Ecologie
Administration centrale
VNF
Transports
DREAL
CEREMA
DIRM
DDTM
Ecoles et centres de formation
Météo France
Agences de l'eau
Risques
Aménagement
IGN
Logement
VNF
ANCOLS

N° spécial :

Prévention des Risques/Energie et Climat

Réunion du 6 janvier 2022

avec le SG par intérim du MTE, du DGEC et du DGPR

Revue des missions

Prévention des Risques/Energie et Climat

Les éléments portés par FO en introduction :

FO souligne tout d'abord que la conduite de la revue des missions n'a pas permis au pôle ministériel d'échapper aux baisses d'effectifs en 2022, baisses d'ailleurs amplifiées à l'issue du débat parlementaire. Sachant que les précédents épisodes plaçaient l'exercice beaucoup plus sur la préparation des prochaines suppressions de missions et d'effectifs que sur la construction d'un argumentaire pour défendre des moyens au regard des enjeux majeurs de politiques publiques.

Sur les sujets énergie/risques, ce n'est visiblement pas dans la revue des missions qu'il faudra chercher cet argumentaire et les moyens pour sauvegarder l'expertise publique indispensable pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, passant par le renforcement des effectifs, des missions techniques et l'attractivité des postes. Sur ce sujet des effectifs, le panorama global affiché par l'administration quant à leur évolution entre 2017 et 2020 cache des jeux de passe-passe amenant à une profonde incompréhension du terrain : comment accepter des discours quant au renforcement de certaines missions confrontés à la suppression concrète de postes au niveau local ? Parlez-en aux agents de l'ensemble des DREAL et plus particulièrement de la DREAL Normandie concernée dernièrement dans un contexte post-Lubrizol (communiqué de presse ICI)

Et au-delà du macro bilan, quelles évolutions par thématiques, par catégories...

Concernant le format de la réunion, nous pourrions voir un sens à avoir regroupé ECAM et PR...quel est celui donné par l'administration ?

Sur les pistes évoquées dans le document transmis en préalable à la réunion (consultable ICI), sur lesquelles FO est intervenue plus précisément durant la réunion, nous y détectons le risque fort que derrière des objectifs de dématérialisation, mutualisation...se dissimule le prochain argumentaire pour réduire les effectifs ou motiver des externalisations de missions.

FOCUS sur la réception de véhicules :

FO a souligné au SG et au DGEC qu'il ne fallait pas surestimer les « gains » d'ETP liés à la dématérialisation du processus d'instruction des demandes de réceptions.

Concernant les réceptions de citernes TMD qui repose sur une petite dizaine d'agents, FO a rappelé aux 2 directions présentes (DGPR et DGEC) la proposition faite depuis longtemps de créer un pôle national dédié avec des agents spécialistes qui resteraient proches des constructeurs en région. Ce fut l'occasion aussi de rappeler qu'il est urgent pour les opérateurs de retrouver un réel pilotage sur le TMD avec une articulation clairement établie entre la DGEC et la DGPR.

FO a été aussi surprise de lire qu'il est souhaitable de faciliter l'importation de véhicules non conformes aux exigences réglementaires fixées par l'Europe alors qu'il s'agit globalement de véhicules très polluants !

Sur l'incitation des industriels à recourir aux réceptions de petites séries plutôt que de multiplier les réceptions unitaires, FO a expliqué que c'est déjà une réalité pour les industriels qui y voyaient une rentabilité et qu'en conséquence il ne fallait pas là non plus attendre un gain d'ETP ! En revanche FO a souligné l'intérêt d'accentuer le suivi des réceptions de petites série et de dépoussiérer et adapter le très vieux barème des redevances à la réalité d'aujourd'hui.

Plus globalement sur les effectifs en véhicules, FO insiste pour qu'ils soient adaptés à l'activité réelle et prévisible notamment entre régions.

Enfin, FO a insisté fortement sur la prise en considération de la pyramide des âges des agents et des compétences de chacun. Les départs d'agents expérimentés avec des compétences rares sont parfois difficiles à anticiper surtout dans les régions en sous-effectif chronique.

FOcus sur la réception de véhicules (suite) :

Face à ces constats et ces propositions, il n'y a eu que bien peu de réponses :

- pas de baisse des exigences en matière de véhicules importés, il s'agit de faciliter le processus
- pour les réceptions de petites série, finaliser la démarche en effet déjà bien avancée
- revoir les redevances en effet mais de manière ciblée et au moment le plus opportun
- l'adaptation des ETP aux besoins par région sera réalisée dans l'année mais l'affectation réelle des effectifs dépend ensuite des DREAL

FOcus sur les risques technologiques :

En matière de risques technologiques il est fait le constat d'un environnement de travail qui se « complexifie » (évolution des textes techniques et méthodologique nécessitant une appropriation, attentes en matière de délais d'instructions pour accompagner la relance industrielle, augmentation des objectifs de contrôles, multiplication des priorités, évolutions structurelles régulières des organisations, complexité des chaînes décisionnelles, développement de la judiciarisation et de la sensibilité des riverains et associations, ...).

Face à ce constat, il apparaît nécessaire d'intégrer, dans l'exercice de revue des missions, une approche sur les moyens et sur le sens des actions conduites par les agents. Il faut absolument faire adhérer les agents compétents à l'image que l'on souhaite donner aux politiques publiques à moyen terme et leur permettre d'aller vers cette image en conservant une compétence technique forte et stable. Cela repose sur l'attractivité des missions et doit guider les moyens à y consacrer. L'adhésion des agents et le développement ou l'entretien d'une compétence globale est un enjeu fort et peut passer par exemple par un travail sur l'attractivité des postes et des missions, les possibilités de développement de parcours de carrière et l'accompagnement dans la mise en œuvre de tels parcours.

Il faut aussi que les annonces politiques d'augmentation d'effectifs post Lubrizol soient visibles sur le terrain sans se heurter à des contraintes de limites d'ETP sur des ZGE ou à un discours de rattrapage de « sureffectif » comme on le voit dans chaque région et encore dernièrement en Normandie et qui se traduit in fine par un report d'activité sur les agents restants concourant à un effet repoussoir.

Enfin les gains attendus en lien avec les moyens prévus (développement d'outils ou simplification de textes ou de procédures) ne peuvent se traduire dans les effectifs ou les objectifs fixés qu'une fois que ces gains sont réellement constatés et non pas au moment des annonces.

Ne pas s'intéresser au moyens pourrait constituer les prémisses d'un constat d'inefficacité ou d'inefficience du système. Or c'est l'inverse qu'il faut faire : développer une vision ambitieuse des moyens nécessaires au profit d'une politique de prévention des risques en adéquation avec les attentes constantes et croissantes de la société en la matière.

FOcus sur l'éolien en mer :

Face à un sujet complexe, parfois polémique, et mettant en jeu de nombreuses facettes de politiques publiques et d'intérêts potentiellement contradictoires, on en reste à des hypothèses de bases de réflexions à venir...

Dispose-t-on déjà d'une cartographie des acteurs impliqués dans le sujet aux différentes phases des projets ? Et de ceux qui sont susceptibles de l'être à l'avenir ? Avec quelles compétences et quels moyens (perspectif de multiplication par 10 du parc) ? Dans quelle gouvernance ?

FOcus sur les énergies renouvelables terrestres :

Sur ce sujet présentant un enjeu là aussi majeur, la prise en compte croisée des politiques énergétiques, environnementales, agricoles, d'aménagement, de risques nécessite de mobiliser des compétences transversales (celles qui ont été largement détruites en DDT depuis 2010 et qui sont en passe de l'être dans les DREAL via la disparition du BOP 135) et spécialisées y compris sur les différentes technologies (là où chacun vent la sienne comme la panacée). Dans ce contexte, soit l'État a pour ambition de pouvoir être en posture d'impulsion, d'accompagnement et d'éclairage sur les arbitrages à conduire. Auquel cas il établit un réel plan d'action impliquant l'ensemble des services impliqués, intégrant un plan de formation dédié pour les agents concernés. Soit il en reste à éditer des guides et limiter le contentieux : auquel cas qu'il arrête de faire semblant de vouloir faire.

Focus sur les risques naturels :

Info préventive

Si c'est une priorité, il y a aujourd'hui généralement peu de temps d'ETP mobilisable en DDTM sur les sujets d'information préventive pour accompagner les collectivités... sauf à ne passer que par des portales web ce qui sera insuffisant, quels moyens pour cette priorité ?

Campings

Sur la mission campings s'il s'agit d'une clarification d'un état de fait déjà en partie effectif, dont acte, mais ne doit pas être l'excuse pour encore rogner des bouts d'EPT dans les services départementaux notamment.

Car ce n'est pas tant la visite de sécurité qui est en jeu que le fait de connaître l'état de la situation de ceux-ci, et faire appliquer les politiques publiques, notamment en termes de systèmes de protection, d'identification des problématiques de gestion de crise etc

Le sujet est particulièrement sensible dans les départements touristiques soumis à des aléas violents.

Avis simples risques

Sur les avis simples risques, là aussi la vision est très déformée de ce qui se passe sur le terrain, il faut élargir le propos au-delà de ceux-ci en tant que missions d'urbanisme.

Il ne faut pas oublier que les procédures sous instructions état (RNU, PC état, mais aussi loi sur l'eau) génèrent toujours un volume significatif d'avis Etat et qu'avec la fonte des effectifs ce sont les mêmes quelques rares personnes qui réalisent ces missions. La segmentation Iolf se heurte à la réalité dans les services et le 181 n'y contribue pas ou très peu (comme la note l'avoue) là où le 135 a été sacrifié.

Plus largement, l'enjeu pour l'État est de parvenir à conserver la connaissance et les compétences locales suffisantes pour être présent dans les décisions majeures d'aménagement. Mais l'urbanisme n'est pas seul à prendre en considération, les compétences liées à la production/fiabilisation de la connaissance sur les aléas sont des compétences spécifiques et l'État devrait garder la main sur cet aspect.

De plus, un accompagnement peut être nécessaire durant la période transitoire entre l'institution d'un PAC Etat et l'institution d'un PPR ou traduction au document d'urbanisme.



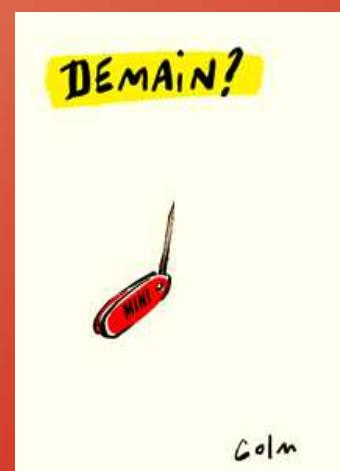
Et ce que l'administration oublie...

Sur les risques naturels, il y a un très fort besoin de mener de front l'actualisation continue des connaissances des aléas naturels et leur intégration dans une réponse réglementaire, au plan de la planification ou/et au plan des PPR. Besoin d'autant plus fort avec le changement climatique pour les risques inondation et feu de forêt.

Comme pour le volet RDI, pour lesquels les moyens dédiés sont quasi nuls et reposent sur les personnes en place, mais dont résulte un appauvrissement des connaissances hydrologiques locales, en dehors des axes surveillés par le réseau des SPC.

Sur le volet GEMAPI/PAPI, l'écart entre les concepts généraux de politiques publiques portés nationalement et le concret de ceux qui sont au contact des porteurs de projet ou des élus des structures GEMAPI est encore important. L'attractivité et de reconnaissance des carrières techniques sur des postes qui nécessitent de l'investissement et de l'expérience, et idéalement de la formation initiale, est posée.

Il va sans dire que les coups portés à la mobilité, aux rémunérations, à la formation (fermeture ENTE), aux effectifs (Cerema) ou à l'ingénierie dont on a été dépossédé les DDT, fragilise fortement la capacité à conserver les compétences souvent rares et précieuses.



Colm

Pour FO, cette « revue des missions » tient une nouvelle fois toutes ses « promesses »:

Face à la densité des questions fondamentales mises sur la table par FO...

- A priorités affichées politiquement, quels moyens ?
- Comment porter des politiques sans connaissance et compétences scientifiques et techniques qui sont portant au cœur des sujets risques et énergie ?
- Comment reconnecter les principes généraux des politiques publiques vues du national et le concret de ceux au contact des porteurs de projets et des administrés toujours plus grand ?
- Comment renouveler les compétences acquises par les « anciens » grâce à la richesse de leurs parcours sans attractivité (rémunération, reconnaissance, formation, ..), sans recréation d'une capacité d'ingénierie et donc d'effectifs associés ?

...aucune réponse si ce n'est qu'on est juste capable de gérer la pénurie !

A l'occasion de cet unique RDV avec les OS sur la revue des missions pour les 5 ans à venir du pôle ministériel sur les sujets Energie/Climat/risques ,ni les DG, ni le SG du MTE n'ont répondu à l'ensemble des questions posées et propositions faites par FO en particulier, et pourtant ils donnent le clap de fin des "échanges" !

Un an après on ne voit toujours pas en quoi la revue des missions pourrait permettre de redonner des perspectives aux agents, l'administration ne se donnant même plus la peine d'essayer de la « vendre » comme un vecteur de définition d'une nouvelle ambition du pôle ministériel. Son objet désormais assumé est juste de trouver les moyens de gérer la pénurie, de simplement tenter de survivre et d'éviter le pire s'il est évitable. En matière de risques et d'énergie, les enjeux à venir se chiffrent en milliards d'euros, et les décideurs d'aujourd'hui misent sans doute sur le fait qu'ils ne seront plus aux affaires quand il faudra assumer les effets des économies de bouts de chandelle.

FO refuse de se soumettre à la résignation qui fonde cette revue des missions, et défendra aujourd'hui et demain une vision ambitieuse d'un Etat fier et fort de ses compétences techniques pour porter les enjeux majeurs à venir.

D'autres choix sont possibles !

- **Pour** un État présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République
- **Pour** la reconnaissance et la valorisation de la plus-value des ministères techniques
- **Pour** un État à l'écoute et partenaire éclairant des collectivités locales
- **Pour** un réseau de formation et de recherche ministériel conforté : sans écoles, pas de ministères techniques...et inversement !
- **Pour** un État réellement connecté au territoire, que l'on peut encore toucher du doigt... et pas seulement de la souris
- **Pour** un État qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide
- **Pour** une ambition réaffirmée dont l'hypothèse de base ne peut être la contrainte budgétaire
- **Pour** la consolidation des compétences des services et des agents via des parcours professionnels ministériels
- **Pour** des parcours professionnels dans une Fonction publique attractive, valorisée et fière de sa diversité
- **Pour** le retour à des conditions de travail décentes et la prise en compte de l'humain dans l'organisation des services

